

Deuxième session d'admissions. Samedi 27 août 2022. Admission de la MATERNELLE à la SECONDE.

Inscriptions ouvertes aux NOUVEAUX élèves. Année scolaire 2022-2023.

DATES	1- Examen /entretien et procédure pour tous les élèves exceptés ceux de la première et de la Terminale ¹
<u>Avant le 12 juillet 2022</u>	Dépôt de dossier de candidature **: avec les documents officiels. Paiement de 500.000L.L
<u>Entre le 27 août 2022 et le 7 septembre 2022</u>	<ul style="list-style-type: none">● Examen d'entrée au Collège le samedi 27 Août à partir de 8h. Consultation du site pour le détail de cette session d'examen.● Résultats des examens avant le 31 août 2022.● La <u>confirmation</u> de la demande d'inscription (1 000.000 L.L.) et le <u>règlement</u> du solde restant des droits d'ouverture de dossier (500.000 L.L.) soit la somme de 1.500.000 L.L. <i>Une contribution de 150\$</i> (voir lettre jointe de la Direction). Ces sommes devront être finalisées à la comptabilité avant le <u>7 septembre</u>. Vu que la place vous sera réservée, ces sommes ne seront en aucun cas remboursables. <p>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée.</p>
<u>Avant le 7 septembre</u>	Remise impérative des documents officiels exigés par le Collège et les autorités libanaises pour le 7 septembre au plus tard à l'accueil de l'établissement <ul style="list-style-type: none">- Les élèves venant de l'étranger, devraient remettre l'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais- Pour les binationaux, une photocopie de la carte d'identité et des deux passeports.- Pour les élèves voulant être dispensés des examens officiels libanais, la dispense officielle délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais est exigée. (voir circulaire sur le site). La demande auprès du Collège doit être faite au plus tard au mois de mai de l'année en cours pour que la dispense entre en vigueur pour l'année suivante, sachant que les dispenses ne sont activées qu'à partir de la classe de sixième. L'attestation de scolarité (certificat de radiation) délivrée par l'établissement d'origine, légalisée par le Ministère de l'éducation Nationale libanais avec les notes des 3 dernières années est demandée aux élèves venant d'un établissement libanais <ul style="list-style-type: none">- La photocopie du bulletin de l'année en cours.- Les élèves entrant en classe de seconde apporteront une photocopie du Brevet libanais.- En plus : une copie de la carte d'identité, 2 photos passeport. Le certificat de baptême pour les chrétiens, une fiche d'état civil individuelle de moins de trois mois, une fiche d'état civil familiale (pas nécessairement récente), une photocopie de la carte d'identité et la photocopie du carnet de santé



- Pour entrer en Petite section (PS), l'enfant doit être né en 2019. Il devra accomplir les 3 ans avant le 31 janvier 2023
- Pour entrer en Moyenne section (MS), l'enfant doit être né en 2018. Il devra accomplir les 4 ans avant le 31 janvier 2023
- Pour entrer en Grande section (GS), l'enfant doit être né en 2017. Il devra accomplir les 5 ans avant le 31 janvier 2023

****Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 1 000 000L.L,** la moitié (500.000L.L, non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (500.000L.L) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives avec les droits d'inscriptions (1 000.000L.L) avec 150\$. Dans le cas d'un désistement, aucune somme ne sera remboursable.

¹ Nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir des élèves en première et terminale et des élèves dispensés du cursus libanais avant la classe de sixième.